

ARRONDISSEMENT
GRENOBLE

EXTRAIT

du Registre des décisions prises en application de la délibération
n°6 du 12/01/2009

Séance du lundi 19 juillet à 18 heures 30

Date de convocation :
13 juillet 2010

Nombre de délégués en
exercice : 60

Objet : PASS Foncier – ZAC
Belledonne - Le Cheylas

Votants : 47
Vote pour : 47
Vote contre : 0
Abstentions : 0
Vote blanc : 0

Le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Crolles au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTES, Président de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Présents : C. ANGLADE, P. BAUDAIN, P. BEGUERY, L. BELLICARD, P. BOISSELIER, D. BOSA, JM. BOUCLANS, F. BROTTES, JP. BUART, B. CARAGUEL, D. CHARBONNEL, D. CHAVAND, G. COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, I. CURT, J. DUBUS, JP. DURAND, C. ENGRAND, G. FASTIER, F. GIMBERT, G. GIRAUD, M. GLATIGNY, C. GLOECKLE, J. GUILLOT, C. JOY, O. LEROUX, P. LEVASSEUR (départ à 22h puis pouvoir à G. GIRAUD), J. LOMBARD, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX, B. MURIENNE, J. PICCHIONI, R. POIS-POMPEE, G. QUINZIN, C. SAURY, B. SORREL, F. STEFANI, Y. TOSOLINI, P. VOLPI.

Excusés: A. ANDREVON, C. BICH, C. BLANC COQUAND, Y. BOUCHET-BERT-PEILLARD (pouvoir à G. COHARD), JF CLAPPAZ (pouvoir à P. BEGUERY), D. CLOUZEAU-GERMAIN (pouvoir à JM BOUCLANS), L. FERRADOU (pouvoir à C ANGLADE), A. GUILLUY, JC. JOLLY, G. LAMAND, P. LANGENIEUX-VILLARD, C. MALIA, B. MICHON (pouvoir à F BROTTES), W. MINGUELY, J. MOUSIN (pouvoir à J.DUBUS), P. RAMOUSSE, P. TERNAUX, L. THERY (pouvoir à JP BUART), B. TRIFFE (pouvoir à R. COLLIAT), C. VANNUFFELLEN, S. VAUSSENAT.

Monsieur P. BAUDAIN est nommé secrétaire de séance.

Vu la délibération n°408 du Conseil de communauté du 29 mars 2010 concernant le soutien au PASS-FONCIER,

Monsieur le Président expose que la commune du Cheylas, en lien avec l'OPAC 38 et Dauphilogis, a réalisé au sein de la « ZAC Belledonne » une opération de 46 logements locatifs sociaux (dont l'objectif est d'atteindre les labels THPE et BBC) et 12 logements en accession sociale à la propriété, tous livrés.

La commune et Dauphilogis sollicitent la Communauté de communes pour l'attribution de 6 PASS-FONCIER. Ces logements avaient fait l'objet en 2007 d'une réservation par des habitants du Cheylas mais ces contrats avaient finalement été annulés du fait des incertitudes liées à leur avenir professionnel suite à différents plans de licenciements. Ces logements sont donc toujours inoccupés à ce jour.

Par ailleurs, le contexte national actuel semble indiquer que le PASS-FONCIER ne sera vraisemblablement pas reconduit en 2011.

Considérant que les accédants potentiels sont des ménages vivant ou travaillant déjà sur le territoire,
Considérant que ces logements vides représentent un coût pour la commune et pour l'opérateur,

Transmis le : 03. 08. 2010
N° accusé réception Préfecture : 038. 2500 (8166) 10 09 13. 08 06 DE

Considérant que peu de nouvelles opérations PASS-FONCIER seront lancées en 2010 compte tenu du nouveau contexte national,

Monsieur le Président propose que Le Grésivaudan participe au financement de 6 PASS-FONCIER à hauteur de 1500 € pour un ménage de 3 personnes ou moins, et de 2000 € pour un ménage de 4 personnes ou plus, sous réserve que la commune du Cheylas participe également à la même hauteur. Le coût total pour Le Grésivaudan, après remboursement par l'Etat, est estimé à 5 250 € (ce chiffre pourra varier en fonction de la taille des ménages accédants).

Le Bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Valde le financement de 6 pass-foncier dans le cadre de l'opération ci-dessus expliquée,
- autorise Monsieur le Président à conduire l'ensemble de la procédure, à intervenir dans cette opération et à signer tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

François BROTTE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop on the left and a vertical stroke on the right that ends in a small hook.